L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 2 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

ECOLE FRANÇAISE et ANGLAISE de MM. C. Théard et Chas. Caron, 129, rue Bourbon, seule ouverte tout l'été. 2 mai—1f

PERDU.

$75.00 seront payées à qui rapportera une bague en diamant (solitaire) perdue le mercredi 21 octobre 1885. C. E. Turck, bureau de machines à coudre Singer, 135 rue Canal. 2 mai—1f

DEMANDES.

On demande—Des agents pour placer un article déjà connu et pour faire la place. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2mai—2f

On demande—Douze ouvriers boulangers. S'adresser chez M. Geo. Eike, coin Promenade Carondelet et Derbigny. 2 mai—2f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet, 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine, Nlle O., ou sur les lieux, Jules Cabler. 1er mai—1f

A VENDRE.

Résidence d'été à vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou à J. A. Bousquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Remparts et Bourgogne, Orléans.

2° Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe. Tonti.

3° Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad. Ursulines.

4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois. Dumaine.

5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.

6° Propriété rue Derbigny entre Kerlérec et Columbus. Roman.

S'adresser à A. Derbecourt, notaire et avocat No 61 rue Carondelet.
25 avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres à coucher, chambre mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Calame à eau.

Pour plus amples renseignements s'adresser No. 193 rue des Remparts. 22avril—15j

DENTISTES.

G. P. MALONEY, D. S. D.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE :
150 RUE DU CANAL 150
Près Baronne.
Dentiste du Couvent des Dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25avé—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

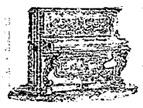

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues afin de faciliter aux acquéreurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le magasin un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment, aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Nouvelle Importation de
JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,
Qualité Supérieure.
Toiles Cirées,
Cortichnes Anglaises,
Stores,
RIDEAUX
De Madras, de Crète et de Dentelles.
Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.
TAPIS
A Prix Réduits.
18 avril—1 an.

MARCHANDISES NOUVELLES
DE
PRINTEMPS.
Nous avons obtenu un vaste assortiment d'ETOFFES A COSTUMES et de COSTUMES pour les garçons et jeunes hommes, assortiment de choix de BONNETERIE et de DENTELLES, BRODERIES etc.
Nous appelons l'attention spéciale sur un vaste assortiment de
PARASOLS
pour dames, demoiselles et enfants et de demi-ombrelles à moitié prix de leur valeur.
Nous offrons aussi de grands MAGASINS en Nattes, Tapis Rideaux dentelles, Serum et Madras, Stores de fenêtres, Rugs, Nattes, etc., etc., aussi un choix de COSTUMES de danse, masques demoiselles et de la LINGERIE DE DESSOUS, Articles pour enfants.
B. & W. CROYER,
141 rue de Canal,
20mars—3m. Coin Bourbon.

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
PORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisse, Nottingham, Madras et Turcomane
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
De plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 octo—m

MASILE BARES
N 84 - 2me Royale - - No 84
SEUL AGENT
VENANT d'être reçu un assortiment de cet célèbre Piano de Gavoni, de Paris, avec le contrepoid système Equilibré. Brevété pour la force de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles échappements. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour nous, et sont entièrement garantis. Prix des Pianos de deux mille et au-dessus de Pianos à Orgues et à Mécaniques trois cents dollars.
2avr—

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.
GROS LOT
$75,000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
100,000 Billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS :
1 Lot de ... $75,000, soit $75,000
1 Lot de ... 25,000 ... 25,000
1 Lot de ... 10,000 ... 10,000
2 Lots de ... 6,000 ... 12,000
5 Lots de ... 2,000 ... 10,000
10 Lots de ... 1,000 ... 10,000
20 Lots de ... 500 ... 10,000
100 Lots de ... 200 ... 20,000
300 Lots de ... 100 ... 30,000
500 Lots de ... 50 ... 25,000
1,000 Lots de ... 25 ... 25,000
PRIX D'APPROXIMATION :
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les cent unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les cent unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les cent unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250
1,967 Lots se montant à ... $265,500
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.
Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money order payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Migraines. Maux de Tête.
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action unique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
de SÈVE de PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux et Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinctions de voix — Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
EN VENTE DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

PROCUREZ-VOUS LE !
ANNUAIRE de 1886.
Le moyen le plus rapide et le plus sûr d'obtenir un exemplaire de cet ouvrage du jour, c'est de le faire prendre au bureau de l'éditeur. Une demande faite par carte postale revra la plus prompte attention.
L. SOARDS, Editeur.
5, Commercial Place, près Camp
ETRANGERS
—DEMANDEZ—
LA MAPPE DE LA VILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS
DE
SOARDS.
Prix, 50 cents (Annuaire de poche).
LE GUIDE DE SOARDS donnant tous les détails sur la ville et les noms des rues.
En vente chez tous les dépôts de journaux, librairies etc. 12fév—

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour la Schuylkill Pure Hell Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. PERCEPIED, Agent,
Bureau rue Magazine, 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary J. Ashby vs. Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, à McDonoghville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, et étant la moitié du lot désigné par le numéro sept de l'îlet treize, sur le plan original de Joseph Pilié, en date du 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de A. Guirot, notaire en cette ville. Laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds entre lignes parallèles, et est bornée vers la rue Madison par le lot numéro huit du dit îlet, et sur le côté vers la rue Jefferson par l'autre moitié du dit lot numéro sept et dans le fond par le lot numéro trois.

2° Le lot numéro treize dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, St Thomas et Louisiana, ayant une façade de trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

3° Tous les droits, intérêt, titre, et propriété du défendeur, que ce soit en communauté ou autrement, dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Chippewa, St-André et Fulton, désigné comme lot No. 7 sur un plan original du faubourg Lafayette, mesurant, au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Parra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, White et Donaine, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds-huit pouces.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'autre soir dérnier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1883 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et ainsi je conserverai une apparence de jeunesse—une chose virtiablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte d'un duvet naissant mais vigoureux qui, continuant à pousser, devint aussi long et aussi épais qu'avant la chûte." Prenez seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sert de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour Ventres, Bandes Ombilicales, Bas Jambes et Bras Artificiels, Etc. Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an
LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT,
En liquidation.
25 avril—4 j en 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat à sa prochaine session, le LUNDI 10 mai 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses ayant-cause, leur accordant une charte en privilège de Loterie, avec des pouvoirs qui se rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de *Louisiana Lottery Company*. Le capital social pour capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'au premier janvier qu'il ne soit révoqué plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dûment ratifiée.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences raisonnablement fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte en privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous le nom social de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la *société* subsisteront jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une *élection générale d'Etat*. La société sera tenue de payer quarante mille piastres par an au trésor de l'Etat.
THOMAS DUFFY,
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 6.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un acte ayant pour but d'autoriser la construction d'un pont pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Grivlie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
18 avril—5 fen 30 j

Avis.

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour prévoir une élection spéciale dans la ville de la *Nouvelle-Orléans*, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à la remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
15avril—1f p. cen. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau le Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882."

Et pour amender et abroger à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte ; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte ; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au pouvoir des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de nouvelle taxe de payer et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner : Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, "un projet de loi pour prévoir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix ou discriminations dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de cet Etat.
Nlle-Orléans, 13 avril, 1886.
15 avril—16, 17, 24—1, 8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10, 17, 24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte en privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous le nom social de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la *société* subsisteront jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une *élection générale d'Etat*. La société sera tenue de payer quarante mille piastres par an au trésor de l'Etat.
THOMAS DUFFY,
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 6.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Levy vs George W. Wintz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, White et Donaine, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds-huit pouces.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1883 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et ainsi je conserverai une apparence de jeunesse—une chose virtiablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte d'un duvet naissant mais vigoureux qui, continuant à pousser, devint aussi long et aussi épais qu'avant la chûte." Prenez seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sert de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour Ventres, Bandes Ombilicales, Bas Jambes et Bras Artificiels, Etc. Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an
LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT,
En liquidation.
25 avril—4 j en 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat à sa prochaine session, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses ayant-cause, leur accordant une charte en privilège de Loterie, avec des pouvoirs qui se rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de *Louisiana Lottery Company*. Le capital social pour capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'au premier janvier qu'il ne soit révoqué plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dûment ratifiée.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences raisonnablement fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Grivlie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
18 avril—5 fen 30 j

Avis.

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la *Nouvelle-Orléans*, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à la remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
15avril—1f p. cen. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau le Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882."

Et pour amender et abroger à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte ; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte ; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au pouvoir des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de nouvelle taxe de payer et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner : Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, "un projet de loi pour prévoir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix ou discriminations dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de cet Etat.
Nlle-Orléans, 13 avril, 1886.
15 avril—16, 17, 24—1, 8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10, 17, 24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte en privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous le nom social de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la *société* subsisteront jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une *élection générale d'Etat*. La société sera tenue de payer quarante mille piastres par an au trésor de l'Etat.
THOMAS DUFFY,
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Lassen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 17,039.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la dite succession, à savoir—

Deux lots de terre, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Barthélemy, St-Claude et Jeanne, formant le coin des rues Remparts et Barthélemy, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant John Barnett, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13, 17, 24—1, 8, 15 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière dans le Premier District.

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, roire, privilèges et autres dépendances appartenant au qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Chippewa, St-André et Fulton, désigné comme lot No. 7 sur un plan original du faubourg Lafayette, mesurant, au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Parra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, White et Donaine, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds-huit pouces.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 avril—30 mai 4, 8, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES ET ARTICLES DE MAISON.

Mme S. J. Logan versus Mme M. L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 17,114.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Johnson, Dauphine et Bourgogne et Remparts. Un de ces lots mesure, au pied français, 40 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds de profondeur ; l'autre lot désigné par le No 36 et mesure, au pied français, 40 pieds de face à la rue du Quartier sur 94 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant pour la moitié de l'intérêt de la dite faillite dans la propriété, pour laquelle on pai